



# Commissions géographiques

Cycle de réunions de novembre 2013

## Rapports des Présidents

Présentés à la CLE le 20 février 2014

Présentés et amendés lors du Bureau de la CLE du 17 décembre 2013

### **Sommaire**

<b>Commission n°1 – Saint Gaudens (31) – 18 novembre 2013.....</b>	<b>3</b>
<b>Commission n°2 – Rieux-Volvestre (31) – 26 novembre 2013 .....</b>	<b>5</b>
<b>Commission n°3 – Montech (82) – 15 novembre 2013.....</b>	<b>7</b>
<b>Commission n°4 – Agen (47) – 14 novembre 2013 .....</b>	<b>9</b>
<b>Commission n°5 – Fourques-sur-Garonne (47) – 19 novembre 2013 .....</b>	<b>11</b>
<b>Commission n°6 – Langon (33) – 25 novembre 2013.....</b>	<b>13</b>



## **COMMISSION GEOGRAPHIQUE N°1**

**RAPPORT DE M. LEPINAY, PRESIDENT DE COMMISSION  
REUNION DU 18 NOVEMBRE 2013 A SAINT GAUDENS**

La réunion de la commission s'est tenue dans les locaux du parc des expositions de Saint Gaudens. M. Lepinay a introduit la réunion puis la démarche SAGE, son état d'avancement et les premières conclusions de l'état initial ont été présentés. Il a été noté l'absence des services de l'Etat lors de cette réunion.

Les inondations récentes liées à la crue de juin 2013 avaient entraîné l'évacuation d'une partie des habitants de Saint Gaudens, mais les niveaux constatés avaient été bien moindres que ceux annoncés.

Il a donc été souhaité que les enseignements consécutifs à cette crue et ses caractéristiques soient communiqués et pris en compte dans les futurs zonages liés aux inondations (notamment la CIZI) ainsi que dans la suite des travaux de la CLE. Il a été précisé que chaque crue est particulière et qu'il existe des difficultés techniques liées à leur prévision. Il a également été demandé de préciser les fréquences de crues affichées dans la CIZI (éléments de réponse : « très fréquente : d'ordre annuelle »; « fréquente : retour de l'ordre de 5 à 15 ans »; « exceptionnelle : retour de l'ordre de 50 à 70 ans ou dans la limite des Plus Hautes Eaux Connues »)

Depuis l'inondation, le cours de la Garonne s'est déplacé et certaines rives subissent une érosion qu'elles ne connaissaient pas auparavant. Aussi, la Garonne a laissé des limons et galets sur des terrains inondés et le plan d'Arem, dont les boues seraient polluées, a vu sa capacité « tampon » réduite, le niveau des boues étant affleurant dorénavant dans la retenue. Par ailleurs les barrages présents sur la Pique « barrages RTM » permettent de protéger les populations.

Il est évoqué par certains membres de la commission que les impacts du changement climatique (hausse des températures) seraient à anticiper par exemple par stockage de l'eau, tout en veillant à limiter l'évaporation due aux plans d'eau.

Il a été mentionné qu'il n'existait pas de programme de gestion globale des plantes invasives bien que certaines démarches soient menées sur certains sites. Cette gestion globale des rivières serait également profitable pour la gestion des milieux aquatiques, des berges et des embâcles comme cela se fait sur certains affluents par le biais d'une DIG. La mise en place de ces opérations de gestion à caractère préventif permettrait à chacun de se réapproprier le fonctionnement du cours d'eau par l'appréhension de zones d'expansion de ces crues. Il a été également mentionné que la mise en place d'une gestion appropriée sur les prairies bocagères a un impact sur la qualité de l'eau.

Concernant l'assainissement collectif des communes, il a été rappelé qu'il s'agissait d'un très gros investissement à la fois pour la station d'épuration mais aussi passer d'un réseau unitaire à un réseau séparatif.

Au sujet de l'activité industrielle (papeterie), la répartition entre les volumes prélevés et consommés sera précisée. Il a été mentionné que la station d'épuration de la papeterie recevait les

eaux usées de Saint Gaudens et des abattoirs ce qui permettait un apport de nitrates, améliorant le traitement des deux types d'effluents (industriels et domestiques) par effet de synergie. Par ailleurs, la connaissance des rejets de l'hôpital serait à affiner.

Concernant l'extraction des granulats, la dichotomie, « c'est naturel c'est bon ; c'est anthropique, ce n'est pas bon » semble devoir être nuancée en précisant les usages à l'origine de cette activité et en mentionnant les zones naturelles créées par les opérations de réhabilitation de gravières.

Il a été noté une évolution locale récente de l'agriculture : les élevages laitiers ont tendance à voir leur cheptel diminuer devenant des exploitations orientées vers la production de céréales.

Il a été demandé de pouvoir mettre en perspective les poids économiques des différents usages de l'eau : manque de données sur la populiculture et données d'activités de loisirs (canoë-kayak) en cours de collecte.

Cela a été mis en lien avec l'enjeu de développer le tourisme lié aux loisirs mais les autorisations de baignade sont difficiles à obtenir. Aussi, il a été précisé qu'aucun additif n'était présent dans la neige artificielle. Il a également été mentionné que la chasse au gibier d'eau était traditionnelle sur la Haute-Garonne et que certaines infrastructures dédiées à cette activité (huttes) et situées en bords de cours d'eau sont très impactées lors des crues.

Etaient présents :

Laetitia BROSSAUD, Directrice du Pays des Nestes

Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, Sméag

Mélissa DOURDIN, Ingénieure eau potable, Syndicat des eaux Barousse Comminges Save

Hoëla FALIP, chargée de mission eau, DADRE/CG31

Jean-Luc FERNANDEZ, Fédération des chasseurs Midi-Pyrénées

Henri FETE, Nature Comminges

Paul GARNIER, CRCK, CDCK, Base d'Antignac

Thierry GOUGE, ADEBAG, CCI Midi Pyrénées

Pascal GRABETTE, EDF Hydro Garonne

André GRIMAUD, SIE Plaine de Rivière Ardiège

Jean-Luc GUILHOT, Président du SIAH Louge Nère Noue

Marine GUIVARCH, chargée d'études, Naldéo

Patrick JOLY, Fibre Excellence Saint Gaudens

Michèle JUND, Nature Midi-Pyrénées

Guillaume LEGALL, chef de projet, Naldéo

Jean-Raymond LEPINAY, Maire de Saint Gaudens,

Claude LUPIAC, Vice-président de la communauté de communes de Luchon, maire-adjoint de Luchon

Alain MESSAL, Président ADCGE 31

Eric MIQUEL, Maire de Montréjeau, Président de la communauté de communes du Nébouzan Rivière Verdun

Florentin MOTTA, Nature Comminges

Jacques RAZEL, ADCGE 31

Paul SIMON, Chargé de mission, Sméag

Alain SOULÉ, Communauté de communes de Salies du Salat

Corinne VERIL, assistante de projet SAGE Garonne, Sméag

Etaient excusés :

M. Le représentant du Commissariat des Pyrénées de la DATAR

Madeleine GAILLAC-ESTINES, Conseillère général du Canton de Luchon

Bertrand AUBAN, Conseiller général du Canton de Saint Béat

Alain GUILLAUMIE, Président de MIGADO

Jacques LECLERC, Conseiller général du Canton de Boulogne sur Gesse

La réunion de la commission s'est tenue dans les locaux de la mairie de Rieux-Volvestre. M. Hébrard a introduit la réunion puis la démarche SAGE, son état d'avancement et les premières conclusions de l'état initial ont été présentés.

L'importance de la coordination inter-SAGE a été rappelée, et plus largement la nécessité d'une coordination inter-bassins avec l'Ariège où il n'y a pas encore de SAGE. Le PGE remplit déjà ce rôle en ce qui concerne la gestion quantitative, pour notamment assurer le soutien d'étiage de la Garonne depuis les réserves Ariégeoises. Il a été souligné l'amélioration de la situation grâce au soutien d'étiage et mentionné le rôle à venir des organismes uniques dans la gestion des volumes alloués à l'irrigation.

Les affluents de la Garonne compris dans le périmètre du SAGE seront à prendre en compte et les démarches conduites sur leur bassin versant sont complémentaires au SAGE : exemple de la démarche de gestion globale du bassin versant du Touch dont les deux techniciens de rivière sont assermentés. Par ailleurs il a été indiqué au cours des échanges que le SAGE pourrait jouer un rôle de coordination des démarches Natura 2000 « Garonne amont ».

Le SCoT de l'agglomération Toulousaine, qui va être révisé suite aux lois Grenelle devra, à terme, être compatible avec le SAGE et une coordination des deux démarches est nécessaire.

Il a été rappelé que le secteur de la commission avait été ciblé comme secteur de recherche de gaz de schiste : il semble que cela soit un enjeu pour le SAGE de rester vigilant sur l'évolution de la position nationale considérant l'impact avéré de la technique de fracturation hydraulique liée à leur exploitation.

Le territoire de la commission est caractérisé par la présence de nombreux barrages et les études conduites par le Sméag sur le secteur Bousens-Carbonne ont permis d'améliorer leur gestion ainsi que celle des tronçons court-circuités de la Garonne, qui doivent atteindre le bon potentiel selon le SDAGE.

Il est mentionné le problème des érosions de falaises, dont la connaissance du phénomène, lié à l'infiltration des eaux de pluie au sein de la falaise et l'érosion par la Garonne (affouillement des berges), permettrait d'améliorer leur protection (gestion du chemin de l'eau et des sols). Il est précisé que l'enjeu inondations est fort sur ce territoire qui concentre 40% de la population du SAGE située en zones inondables.

Concernant la qualité des eaux, la commission souligne que des actions ont été conduites notamment avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et des collectivités : amélioration de l'assainissement collectif et individuel, ainsi que des pratiques agricole (travail du sol pour limiter l'érosion,...). Il est également fait mention du programme AGR'EAU en cours à l'échelle du bassin Adour-Garonne et visant à une couverture permanente du sol pour protéger la ressource (amélioration du travail du sol, implantation de haies,...). Il reste cependant encore beaucoup de chemin à faire pour atteindre le bon état des eaux tel que défini par le SDAGE.

Il a été suggéré de compiler les données relatives à l'espace de mobilité des cours d'eau tel que défini lors des demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'exploitation de gravières. En effet, cette définition doit être faite au cours de l'étude d'impact car toute extraction est interdite dans cet espace. Aussi, il est suggéré de parler de remise en état plutôt que de réhabilitation des gravières, une fois l'activité terminée.

Il a été demandé de différencier les prairies temporaires et permanentes dans les documents du SAGE considérant l'intérêt écologique de ces dernières, d'autant plus s'il s'agit de prairies humides. Des difficultés liées à l'application du droit de l'environnement ont été soulignées : moyens des services de police de l'eau et peu de suites juridiques données aux procès verbaux par le procureur.

Des données complémentaires sur l'assainissement seront collectées auprès du SMEA 31 et des SPANC, sur l'activité d'extraction et les besoins en granulats auprès de l'UNICEM.

Étaient présents :

Michel AUDOUBERT, Président du SIAH de l'Arize, 1<sup>er</sup> maire-adjoint de Rieux  
Philippe BERTRAND, CRPF Midi-Pyrénées  
Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, Sméag  
Jocelyne CAMBECEDDES, Conservatoire National Botanique Pyrénées  
Aurore CARLOT, FNE Midi-Pyrénées  
Henri DEVIC, Maire de Gensac sur Garonne, délégué à la Communauté de communes de Carbonne  
Jacques ENGRAND, Directeur du SMEAT  
Hoëla FALIP, DADRE/CG31  
Paul GARNIER, CDCK 31  
Robert GRILLOU, Régie d'eau de Cazères  
Marine GUIVARCH, chargée d'études, Naldéo  
Gilbert HÉBRARD, Vice-président du Conseil général de la Haute-Garonne  
Guillaume LEGALL, chef de projet, Naldéo  
Bernard LEROY, Chargé de mission, Sméag  
Olivier LOUIS, SFEE/DDT31  
Sylvain MACÉ, Animateur du SAGE Hers Mort Girou, Syndicat de l'Hers  
Vincent RAYNAUD, UNICEM Midi-Pyrénées  
Jacques RAZEL, ADCGE 31  
Jean-Christophe SALLES, SMEA 31  
Christian SANS, Président de la Communauté de Communes du Canton de Cazères  
Christian TROCH, Président du SIAH du Touch  
Corinne VERIL, assistante de projet SAGE Garonne, Sméag

Étaient excusés :

Jean CAZANAVE, Conseiller général de l'Ariège  
Alain GUILLAUMIE, Président de MIGADO  
Régine LANGE, Adjointe au Maire de Toulouse  
Jacques LECLERC, Conseiller général de la Haute-Garonne  
Martin MALVY, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées

La réunion de la commission s'est tenue dans les locaux de la mairie de Montech. La liste des personnes présentes est jointe. M. Moignard a introduit la réunion puis la démarche SAGE, son état d'avancement et les premières conclusions de l'état initial ont été présentés.

Il a été souligné la nécessité d'articulation le SAGE avec autres démarches : plan Garonne/ Natura 2000 et demandé que le SAGE prenne en compte les affluents directs compris dans le périmètre du SAGE (plus large que la seule Garonne) et « orphelins » de maitres d'ouvrages, tout en veillant à ce que l'échelle d'intervention soit pertinente considérant les délais contraints d'élaboration du SAGE. En effet, le SAGE ne pourra pas aller jusqu'au niveau de la préconisation d'action de gestion. Des projets conduits en parallèle sont tout à fait complémentaires à la démarche SAGE : projet « Territoires Fluviaux Européens » qui analyse localement la place du fleuve et de l'espace nécessaire à son bon fonctionnement entre Toulouse et Saint Nicolas de la Grave conduit par le Sméag, actions conduites par les Syndicats de rivières par la mise en œuvre de plans pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), projet Garonne de Toulouse Métropole, actions des Conseils généraux, projets de remise en état de gravières (SIVU Ondes), maitrise d'ouvrage de restauration de sites naturels (Catezh Garonne), replantation de haies (Fédération de chasse), ...

Il a été précisé que la quantité de pluie restait identique mais que sa répartition dans le temps variait avec l'apparition de phénomènes « extrêmes » : inondations, sécheresse ou grêle par exemple (1°C en plus impliquant 30% de grêle supplémentaire). Cela a été mis en lien avec une nécessaire gestion appropriée des sols, notamment des modes de cultures, pour améliorer l'infiltration de l'eau de pluie.

Il est mentionné la présence d'une réserve sur la Gimone (25 hm<sup>3</sup> dont 10 alloués pour Golfech et 10 pour l'irrigation). Des débits de transit forts ont été constatés en Septembre-Octobre, voir en Novembre, dans la Gimone, interrogeant sur les modalités de gestion des ouvrages concernés situés en amont. Il est précisé que la DDT82 est en charge du contrôle de la gestion de ces ouvrages dont les modalités ont été modifiées récemment à la demande du comité de gestion des étiages de la Garonne. Un partage de cette information avec les gestionnaires de cours d'eau concernés paraît souhaitable. Le rôle du comité de soutien d'étiage, qui doit être réactivé sous peu, est rappelé.

Plus généralement, sur la question du stockage de l'eau, il semble important que soit rappelé l'objectif de chaque retenue et pour quel(s) intérêt(s) elle est mise en place. Il a été rappelé que, suite au débat public sur le projet de retenue de Charlas, une expertise avait été menée par le CG31 préconisant notamment des retenues de taille plus modeste au plus près des besoins, considérant la question des vecteurs de l'eau stockée. Sur ce sujet, une étude conduite par l'Agence de l'eau est en cours pour définir quels sites sur le bassin Adour-Garonne pourraient accueillir des retenues pour le soutien d'étiage de la Garonne. Se posent également les questions de la maitrise d'ouvrage, du financement (dont une partie pourrait être mise à la charge des usagers) et de la gestion de ces ouvrages. Un projet de retenue de 15 hm<sup>3</sup> dédiée au soutien d'étiage existerait sur la Baïse ainsi que 3 projets sur le Gers.

Il est rappelé que le lit de la Garonne est fixé par de nombreux enrochements entre Toulouse et la confluence avec le Tarn (plus de la moitié des berges), sur lesquels s'est parfois installée une végétation d'intérêt communautaire rendant difficile le retrait de ces protections et qui implique donc une politique foncière publique ambitieuse. Mais il pourra s'agir de favoriser l'érosion latérale. Il y a une urgence à agir sur l'hydromorphologie car il existe un lien fort entre celle-ci, la qualité de l'eau et le régime hydrologique. Beaucoup d'études ont été réalisées mais peu d'actions entreprises.

Concernant les espèces emblématiques il est indiqué qu'il y a une faible présence de loutre, mais par contre une occupation par le Héron pourpré.

Il est précisé que le barrage de Malause, sur lequel il y a une centrale hydroélectrique, permet l'alimentation en eau de la centrale nucléaire de Golfech.

Il y aurait un impact des gravières sur l'environnement : évaporation par les plans d'eau créés et risque pollution des nappes. Il y a de moins en moins de gravières mais leurs surfaces sont plus importantes.

Toutes les STEP non conformes s'avèrent être situées en zone sensible. Il est rappelé l'existence de financement pour la réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC).

La mise en œuvre d'une agriculture durable pour éviter les amendements et limiter les pollutions doit être encouragée : financement à appréhender globalement pour comparer le coût des actions curatives à celui des celles préventives. Une inquiétude sur le devenir des terres (maîtrise foncière, reprise des exploitations agricoles, changement d'assolement) a été exprimée et il a été souligné la prise de conscience de la profession agricole par l'amélioration de la situation grâce à la mise en place d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des paysages.

La DDT82 mettra à disposition les données en sa possession sur les digues et la faible accessibilité aux données relatives aux ICPE a été rappelée.

En conclusion, les membres de la commission ont souligné la nécessaire association de l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau, à la fois collectivités, usagers et services de l'Etat, au travers de la concertation mise en place : cela permettra de faire autrement et mieux et chacun aura son rôle à jouer en étant présent aux réunions organisées.

Etaient présents :

Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, Sméag

Cécile CANALE, Chargée de mission Agenda 21, Communauté de Communes Save et Garonne

Claude CHOCHON, DDT 82

Jérôme COLLIÉ, Direction de l'environnement/CG82

Jean-Claude DUFFAUT, Président du Syndicat de la Vallée de la Gimone

Robert FAUCANIÉ, Fédération Départementale des Chasseurs 82

Marine GUIVARCH, chargée d'études, Naldéo Laurence JACQUEMET, Ingénieur, Service Eau/CG31

Michèle JUND, Nature Midi-Pyrénées

Philippe LASSALLE, DDT 82

Jacques LECLERC, Conseiller général de la Haute-Garonne

Guillaume LEGALL, chef de projet, Naldéo

Régis LEONARD UDAF 31

Patrick LERN, FDC 82

Sylvain MACÉ, Animateur du SAGE Hers Mort Girou, Syndicat de l'Hers

Sabine MARTIN, FNE 82

Jacques MOIGNARD, Président de la Communauté de communes Garonne et Canal

Julien PIEDFERRÉ, Technicien du Syndicat de la Vallée de la Gimone

Fabienne SANS, Chargée de mission, Sméag

Corinne VERIL, assistante de projet SAGE Garonne, Sméag

Etaient excusés :

Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil général du Tarn-et-Garonne

Didier MASSIAS, Maire de Feugarolles

Marie-Josée MAURIEGE, Adjointe au maire de Saint Nicolas de la Grave

Philippe PIEUX, CAUE 82



La réunion de la commission s'est tenue dans les locaux du Conseil général du Lot-et-Garonne. M. Girardi a introduit la réunion puis la démarche SAGE, son état d'avancement et les premières conclusions de l'état initial ont été présentés.

Le SAGE devra être compatible avec le SDAGE, et fixera des préconisations pour la gestion de l'eau à l'échelle de la Vallée de la Garonne pour les 15 ans à venir.

L'état écologique des eaux, base de l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la DCE précisés par le SDAGE, est déterminé à partir d'analyses biologiques et physico-chimiques sur des prélèvements. Il semble important de connaître le nombre et le type d'analyses conduites pour déterminer l'état des masses d'eau et les raisons du déclassement. Il est précisé que l'un des indicateurs biologiques, l'IBG rentrant en compte pour déterminer l'état écologique, était intégrateur de l'ensemble des paramètres (qualité, quantité, hydromorphologie).

Il est précisé que le soutien d'étiage dépend des termes des conventions passées avec EDF qui est titulaire des concessions hydroélectriques entraînant par ailleurs une fragilité juridique au regard de l'évolution récente de la réglementation (renouvellement des concessions). Il est rappelé que des objectifs de débits sont assignés aux points nodaux de Lamagistère et Tonneins. Il a été demandé de préciser le déficit global sur la période à l'instar du PGE. L'étude Garonne 2050 prévoit l'augmentation du déficit en eau et le chantier de révision des DOE, actuellement en cours dans le cadre de la mise à jour du SDAGE, s'en emparera. Il est mentionné l'intérêt de la récupération des eaux de pluie et du stockage (en lien avec la hausse potentielle des besoins). En effet, les lacs collinaires ou les réserves permettraient de stocker l'eau en hiver pour la restituer en période de pénurie afin de compenser ce déficit. L'importance de la végétation urbaine est aussi mise en avant pour réguler les pics de température en été (étude ADAPTAClimat2). Il est ajouté que si les débits d'eau diminuent, les débits de galets baisseront également, accentuant le déficit déjà constaté.

Par ailleurs, il est précisé que les précipitations se maintiennent en quantité mais que leur répartition temporelle pourrait se modifier. De plus, la crue de 2013 est qualifiée de crue biennale à Agen. Il est rappelé que le territoire de la commission géographique est couvert par de nombreux ouvrages de protection contre les inondations, dont la plupart posent des problèmes de gestion cohérente.

Un travail pour améliorer l'ascenseur à poissons de la centrale de Golfech a été conduit et une passe à poissons est en cours d'étude afin d'équiper le barrage de Malause d'ici 2018. En effet, il existe un enjeu pour la Grande alose sur le territoire de la commission mais également un risque vis-à-vis du silure qui est une espèce invasive. Également, il y a un enjeu pour la faune (libellules et grues notamment).

Au sujet de l'érosion des sols, il est mentionné que celle-ci se produit plutôt en avril/mai suite aux semis des cultures lors du travail superficiel du sol. Un taux de matières organiques élevé dans les sols, ainsi que le développement de systèmes racinaires diminuent le risque d'érosion. La limitation des ruissellements permettrait de réduire ce phénomène et le rôle des sols comme éponge et filtre est rappelé, afin d'assurer la qualité de l'eau brute, notamment pour l'AEP. L'idée est aussi de favoriser l'infiltration pour recharger les nappes.

Il est souligné le mitage de la SAU par les gravières. Les membres de la commission s'accordent à dire que l'évolution de l'activité d'extraction doit être précisée, à partir d'analyse d'images satellite par exemple, ou par la collecte des données existantes auprès des SCoT. Il est indiqué que les surfaces de carrière ont

augmentée de 160 ha en 10 ans sur l'Agenais (42 communes). Par ailleurs, il est noté l'intérêt écologique de ces sites une fois remis en état.

La mise en œuvre de la directive nitrate a permis une amélioration de la qualité de l'eau par l'évolution de certaines pratiques culturales. Aussi, l'appui technique qui a été apporté aux irrigants pour le pilotage de l'irrigation a permis une baisse de 30 à 40% du volume consommé. Il y a un progrès de l'agriculture vers une meilleure maîtrise des consommations en eau. A ce sujet, il serait intéressant de pouvoir relativiser les prélèvements des usages par rapport à celui de la centrale nucléaire de Golfech.

L'évaluation du poids économique de l'activité agricole serait intéressante et il a été demandé de préciser les surfaces concernées par des cultures spécifiques en volume et valeurs. Les apports potentiels des programmes de recherche et d'innovation pour la suite des travaux sont soulignés (exemple : CASDAR). Il est précisé que le projet de LGV (Ligne Grande Vitesse) sera intégré dans la réflexion sur les scénarios du SAGE, ainsi que les impacts potentiels de ce projet sur l'aménagement de la vallée.

En conclusion, les membres de la commission ont convenu que ce territoire est fragile, dépendant de la Garonne, des interactions amont/aval. L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des nappes d'eau souterraines semble importante.

Etaient présents :

Cyril ABOULKER, chargé de mission, FDAAPPMA 47  
Thomas ASTRUC, DAFE/CG47  
Jean-François BERTHOUMIEU, Directeur ACMG  
Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, Sméag  
Avril CANTIN, Smavlot 47  
François CAZOTTES, Directeur départemental, DDT 47  
François CHALMEL, Maire de Colayrac Saint Cirq  
Julie DEROY, Chef de projet SCoT, Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais  
Frédéric DOUCET, DAFE/CG47  
Céline DUPRAT, CA 47  
Roland ESTERLÉ, Adjoint au Maire de Boé  
Raymond GIRARDI, Vice-président du Conseil général de Lot-et-Garonne  
Daniel GOUDENECHÉ, Fédération départementale des chasseurs 47  
Sébastien GOUPIL, DREAL Aquitaine  
Bernard GROUSSOU, Mairie de Valence  
Marine GUIVARCH, chargée d'études, Naldéo  
Claire KERVIEL, chargée de mission « Crues, inondations », Sméag  
Guillaume LEGALL, chef de projet, Naldéo  
Pascal OSSELIN, Délégation de bassin Adour-Garonne, EDF  
Christelle PEZET, RNN Frayère d'Alose  
Christophe PINEDA, CA 47  
Stéphanie RIVIERE, Présidente du CDCK 47, CRCK Aquitain  
Grégory ROULIN, ARS Aquitaine, DT 47  
Emmanuelle ROY, Syndicat départemental EAU 47  
Sylvie SALABERT, Conseillère régionale Aquitaine  
Pierre SALANE, SEPANLOG  
Michel TUFFERY, DRAAF Midi-Pyrénées  
Henri TANDONNET, Sénateur, Président du Pays de l'Agenais  
Corinne VERIL, assistante de projet SAGE Garonne, Sméag

Etaient excusés :

Michel BLANC, SEB/DDT82  
Serge BOUSQUET-CASSAGNE, Président de la Chambre d'agriculture 47  
Nicolas LACOMBE, Président de la Communauté de communes du Val d'Albret  
Martin MALVY, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées  
Alain MARTINAUD, Secrétaire-adjoint de la Chambre d'agriculture 47

## **COMMISSION GEOGRAPHIQUE N°5**

**REUNION DU 19 NOVEMBRE 2013 A FOURQUES-SUR-GARONNE (47)**

**RAPPORT DE M. BILIRIT, PRESIDENT DE COMMISSION, AU BUREAU DE LA CLE**

La réunion de la commission s'est tenue dans les locaux de la mairie de Fourques-sur-Garonne. La liste des personnes présentes est jointe. M. Bilirit a introduit la réunion puis la démarche SAGE, son état d'avancement et les premières conclusions de l'état initial ont été présentés.

Concernant les inondations, il est indiqué que, étant donné la hauteur de l'enjeu, la gestion des digues est insatisfaisante tant au niveau de la gouvernance que de leur entretien. Les différences de statuts des ouvrages (public/privé) ainsi que les financements importants à mobiliser pour réaliser des actions de fond sont deux obstacles à lever. Au sujet du champ d'expansion des crues, une gestion concertée avec l'amont et l'aval est indispensable afin de les circonscrire.

Il est précisé que le SAGE, au-delà de sa portée réglementaire, permettra une mise en cohérence des différentes démarches en lien avec la gestion de l'eau sur le territoire : Natura 2000, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU), plans migrateurs, SRCE, car l'interaction de ces outils peut aboutir à un problème de lisibilité de l'action conduite.

Il est suggéré de considérer la gestion des zones humides comme un outil pour répondre aux enjeux de reconquête de la qualité des eaux : filtrage gratuit de l'eau (baisse de la teneur en nitrates notamment). Aussi cette gestion permet de préserver la biodiversité aux seins de ces zones, à l'image des frayères. Cependant, la difficulté réside dans le chiffrage des avantages retirés de cette gestion.

Bien que l'enfoncement du lit de la Garonne soit constaté, des demandes pour enlever des atterrissements sont formulées auprès des élus, malgré le fait qu'ils ne posent aucun problème lors d'inondations. Il serait intéressant de disposer d'éléments factuels et réglementaires précis pour trancher cette question. Le problème du déficit sédimentaire est rappelé en mentionnant l'impact important sur les berges lors des crues moyennes.

Il est rappelé qu'un ensemble de facteurs induit l'érosion des berges : extractions passées de matériaux dans le lit mineur, plus d'apports depuis l'amont, érosion, ripisylve détériorée ou absente. Il semble donc qu'une gestion « active » des berges et le partage des éléments de compréhension de la vie du fleuve soient nécessaires. Aussi, il est demandé la localisation des zones d'érosion. Par ailleurs, sur les sites Natura 2000, des contrats volontaires peuvent être engagés sur l'entretien voire la restauration de ripisylves fonctionnelles avec des financements ciblés.

Par ailleurs, il est regretté que les prélèvements pour l'AEP soient transférés aujourd'hui dans les eaux superficielles suite à une trop grande pollution des eaux de la nappe alluviale.

Le transport fluvial est impossible sur la Garonne et limité sur le canal bien que classé navigable : capacité de 100 tonnes par bateau trop faible pour assurer une viabilité économique qui le serait à partir 400/500t. Cela sera pris en compte au moment de l'établissement des scénarios de gestion de la ressource avec la prise en compte de l'ensemble des besoins de la Garonne.

Les membres de la commission ont convenu de l'intérêt d'une valorisation touristique du territoire d'autant que la navigation sur le canal de bateaux de plaisance est possible. Aussi les randonnées et les sorties « nature » en bord de Garonne constituent une activité importante.

Des données complémentaires sur l'assainissement sont en cours de collecte auprès de EAU 47, sur les peupleraies et les digues auprès de la DDT47 ainsi que sur le tourisme auprès des CDT/ADT.

Aussi il a été demandé d'homogénéiser si possible le niveau de détail sur les données économiques relatives à l'extraction de granulats et à l'agriculture, qui ont un impact économique positif, d'une part et de préciser si possible le pourcentage de surfaces irriguées par rapport à la SAU ainsi que les paramètres déclassants par rapport au bon état pour la qualité de l'eau, d'autre part.

Etaient présents :

Jacques BILIRIT, Maire de Fourques sur Garonne  
Alexandre BOUSQUET, Technicien rivière EPIDROPT  
Audrey BRIS, Délégation de Bordeaux, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Franck BROSSET, GIE Thématik'eau  
Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, Sméag  
Etienne CARRETEY, Syndicat de l'Avance  
Jean-Paul COSTE, ONEMA 47  
Frédéric DOUCET, DAFE/CG47  
Serge GAMEIRO, Vice-président EPIDROPT  
David GOUDENECHÉ, Fédération départementale des chasseurs 47  
Jérôme GUILLEMOT, DREAL Aquitaine  
Marine GUIVARCH, chargée d'études, Naldéo  
Adeline LAMBERT, CEN Aquitaine  
Jean-Marc LAILHEUGUE, UNICEM  
Guillaume LEGALL, chef de projet, Naldéo  
Geneviève LELANNIC, EAU 47  
Jacques QUINIO, DDT 47  
Stéphanie RIVIERE, Président du CDCK 47, CRCK 47  
Bernard SAUBOI, UNICEM  
Corinne VERIL, assistante de projet SAGE Garonne, Sméag

Etaient excusés :

Sophie DELAVERGNE, chargée de mission FDAAPPMA33  
Alain GUILLAUMIE, président de MIGADO  
Nathalie HERARD, Directrice de CAUE 47  
Patrick LABAYLE, Maire de Saint Pierre Mons  
Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Aquitaine

La réunion de la commission s'est tenue dans les locaux du SISS de Langon. La liste des personnes présentes est jointe. M. Gillé a introduit la réunion puis la démarche SAGE, son état d'avancement et les premières conclusions de l'état initial ont été présentés.

Il a été rappelé que l'inter SAGE prenait sur le territoire de cette commission une signification particulière : présence des SAGE Estuaire, SAGE Nappes profondes, SAGE Ciron, SAGE Leyre. En particulier un lien est à faire avec le SAGE Nappes profondes dont les interfaces sont complexes avec certaines nappes plus superficielles concernées par la SAGE Vallée de la Garonne.

La notion de réserve alluviale est à préciser ainsi que la source des données relatives à la perte par évaporation qu'elle subirait (par les plans d'eau qui sont la continuité des nappes alluviales ?). La difficulté de définition de certains types de ressource est soulignée : certaines résurgences d'eaux profondes sont considérées comme des eaux superficielles dans les sources de données de la DCE.

Les impacts du changement climatique sont à prendre en compte, notamment au travers des résultats de l'étude « Garonne 2050 » conduite par l'Agence de l'eau pour le compte du comité de bassin, au sein duquel le principe de solidarité amont-aval doit être réaffirmé.

Il est rappelé l'urgence à agir d'autant que les effets bénéfiques des actions conduites sont sensibles/bénéfiques très rapidement (ex : restauration de la confluence du Ciron, Défi Cadmium). Les milieux naturels sont en effet les supports de l'activité humaine et présentent une capacité de résilience importante. Aussi la présence d'espèces emblématique sur ce secteur est rappelée (Grande Alose).

Au sujet de l'inventaire complémentaire des zones humides conduit sur la partie Girondine du SAGE, il a été rappelé que les résultats seraient communiqués au groupe thématique ad hoc auquel la profession agricole est associée. Le plan départemental d'action zones humides de Gironde (PDAZH 33) validé en 2013 sera pris en compte. Il est rappelé que les chasseurs sont des gestionnaires de milieux naturels situés hors SAU et peuvent conduire des actions de restauration. De manière générale peu d'acteurs assurent la gestion de ce type de milieux ce qui est préjudiciable mais l'observatoire de la biodiversité de Gironde permet de centraliser la connaissance disponible.

Les éléments présentés pour qualifier la qualité des eaux comme des critères caractérisant la « pollution » de la masse d'eau (Fer, Fluor, Chlorites...), sont à apprécier différemment pour certaines masses d'eau dont le contexte est particulier : présence naturelle de substances liée au substratum, motif de déclassement au titre du SDAGE, et cela en lien avec les travaux de révision du SDAGE actuellement en cours.

Il a été mentionné que l'indice linéaire de perte (ILP en m<sup>3</sup>/km/jour) sur les réseaux d'alimentation en eau potable est plus pertinent que le « rendement », car il permet de d'assigner des objectifs de performance en fonction du patrimoine et du contexte du réseau géré. Concernant l'assainissement, il est mentionné la mise en œuvre de procédés membranaires poussées sur certaines stations d'épuration (Station de Créon en cours de réhabilitation) et que les données concernant l'ANC devaient être disponibles auprès des SPANC puisqu'il y avait une obligation de contrôle des installations avant le 31/12/2013. Une mise à jour de la liste des STEP non conformes est également disponible auprès des services SATESE 33. On peut noter la mise en service de la première STEP de traitement d'effluents viticole à Preignac.

Il est rappelé que les projets de remise en état des carrières sont définis au moment de l'autorisation préfectorale. Concernant l'activité d'extraction, il faut préciser que l'incision du lit de la Garonne est le

résultat d'activités passées car l'extraction est interdite en lit mineur depuis le début des années 1980. Il conviendrait donc de parler de conséquences plutôt que d'impact.

La prise en compte des affluents de la Garonne présents dans le périmètre est nécessaire et il est mentionné que des données sont disponibles auprès de MIGADO notamment sur le thème de la continuité écologique. Il est précisé qu'il existe sur ce sujet un groupe de travail départemental (DDTM, fédération de Pêche). Il est demandé de vérifier les informations caractérisant les impacts des plans d'eau sur les milieux aquatiques (continuité, évaporation par exemple) notamment grâce aux études du BRGM. On note également une baisse significative du nombre de pêcheurs.

Les potentialités du transport fluvial permettrait notamment le transport des déchets par voie d'eau.

Les données du réseau MAGEST, notamment à la station de Cadillac, sont à exploiter pour caractériser les chroniques en hydrologie. Le Grand Port Maritime de Bordeaux les mettra à disposition de la CLE. Enfin, il a été déploré le manque de connaissance sur les digues (linéaire, caractéristiques, classement). Des requêtes spécifiques auprès des services de la DDTM de Gironde n'ont pas permis la connaissance de données qualifiées sur ces ouvrages. Cependant, les études en cours dans le cadre du PAPI Garonne Girondine, menées par le Sméag, devraient permettre de préciser le rôle des ouvrages de protection contre les inondations du secteur.

Etaient présents :

Isabelle BAZIN, UNICEM, Lafarge Granulats  
Audrey BRIS, Délégation régionale de Bordeaux, Agence de l'Eau  
Sylvain BROGNIEZ, Service environnement/CG33  
Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, Sméag  
Bruno DE GRISSAC, SMEGREG, SAGE Nappes profondes  
Sophie DE LAVERGNE, FDAAPPMA 33  
Romain FAGEOT, AADPPED Gironde  
Hervé GILLÉ, Vice-président du Sméag, Conseiller général de Gironde  
Jérôme GUILLEMOT, DREAL Aquitaine  
Marine GUIVARCH, chargée d'études, Naldéo  
Claire KERVIEL, Chargée de mission, Sméag  
Patrick LABAYLE, Maire de Saint Pierre de Mons  
Daniel LAGORCE, SEPANSO  
Bernard LAMARQUE, Adjoint au maire de Toulence  
Guillaume LEGALL, chef de projet, Naldéo  
Julien MAS, Chef du département environnement, GPM de Bordeaux  
Guy MORENO, Conseiller général de Gironde  
Nadia NOEL, FDAAPPMA 33  
M. PERROT, UNICEM  
Valérie PALLUT, Bureau de la ressource en eau, CG33  
Jean-Claude POURRAT, ASA Dignes Fontet Bassannes  
Jacqueline RABIC, Directrice AADPPED Gironde  
Emmanuel ROBIN, FDC 33  
Corinne VERIL, assistante de projet SAGE Garonne, Sméag  
Marie-Pierre VIALLET NOUHANT, Chambre d'Agriculture 33

Etaient excusés :

Vincent FELTESSE, Président de la CUB  
Philippe MEYNARD, Président de la Communauté de communes du canton de Podensac  
Philippe PLAGNOL, Président de la Communauté de communes du pays de Langon  
Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine  
Sylvie SALABERT, Conseillère régionale Aquitaine